

## 8.—Syndicats non internationaux recrutant des membres au Canada.

NOMBRE DES SECTIONS ET DE LEURS MEMBRES EN DÉCEMBRE 1922.

Noms des syndicats.	Sections ou affiliations.	Membres inscrits.
Congrès des Métiers et du Travail du Canada.....	41	5,926
Fédération Canadienne du Travail.....	19	3,930
Employés Fédéraux du Canada, associés.....	3	504
Fonctionnaires civils de l'Etat canadien, fusionnés.....	10	800
Fraternité des Employés des Messageries du Dominion.....	25	1,840
Association Canadienne des Machinistes.....	17	498
Association Canadienne des Ouvriers des Ateliers.....	2	540
Association Canadienne des Mécaniciens.....	14	400
Association Mutuelle des Tisseurs de Tapis Canadiens.....	4	256
Syndicat des Ouvriers Electriciens du Canada.....	7	1,200
Fédération Canadienne des Maçons (pierre et brique) et Plâtriers.....	6	987
Association Protectrice des Pêcheurs des Grands Lacs Canadiens.....	1	40
Union des Télégraphistes du Canada.....	5	400
Association des Commis des Postes du Dominion.....	36	1,600
Association du personnel subalterne de l'Administration des Postes.....	9	300
Fédération des Courriers Convoyeurs du Dominion.....	13	954
Association des Facteurs des Postes fédérés.....	40	1,723
Association Nationale des Mécaniciens de Marine.....	17	900
Fraternité des Mécaniciens de la Saskatchewan.....	3	75
"One Big Union".....	1	100
<b>Total.....</b>	<b>273</b>	<b>22,973</b>

## 5.—Accidents du travail, mortels.

Depuis 1903, le ministère du Travail procède à la compilation de la statistique des accidents du travail ayant entraîné la mort, ces données étant obtenues des autorités gouvernementales, notamment des commissions chargées d'appliquer la loi sur les accidents du travail. Le tableau 9 nous donne le nombre de ces accidents signalés au ministère en 1922 et jusqu'à la fin de septembre 1923; il nous montre aussi le pourcentage de ces accidents dans les différents groupes d'industrie.

Sur les 1,129 accidents mortels survenus au Canada en 1922, le plus grand nombre, 322, appartient au groupe des transports et utilités publiques, les chemins de fer en réclamant pour leur part 143, dont 71 concernent des employés frappés ou écrasés par les trains ou bien serrés entre les wagons, 24 étaient la suite de déraillements et collisions; enfin 24 victimes étaient tombées des wagons et des locomotives. Au groupe minier sont attribués 170 accidents mortels, dont 97 survenus dans les mines de charbon; les éboulements et les chutes de rocs ont causé 65 décès dans les mines; les explosions 37 et les wagonnets des mines ou des carrières 19. On a constaté 165 décès dans les industries manufacturières, dont 43 dans les scieries et ateliers de planage, 39 dans les industries métallurgiques et 10 dans le